



ABN AMRO Candriam ESG Treasury

Publication sur le site internet d'informations relatives au produit financier



Résumé

Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Caractéristiques environnementales et sociales

L'analyse des facteurs ESG est systématiquement intégrée au processus de décision d'investissement d'ABN AMRO Candriam ESG Treasury (le "Fonds"). Le Gestionnaire d'Investissement Externe définit l'intégration ESG comme le processus de reconnaissance de la matérialité (ou de l'importance) financière des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise dans le cadre du processus d'investissement. Le Fonds utilisera une sélection de titres conformes aux critères de responsabilité ESG d'ABN AMRO Investment Solutions (la "Société de Gestion"). Les Gestionnaires d'Investissement Externes doivent respecter les normes de qualité de la Société de Gestion et passer par un processus de sélection qualitative avant d'être retenus. Dans le cadre des critères de responsabilité ESG de la Société de Gestion, le Gestionnaire d'Investissement Externe s'engage à effectuer à la fois des filtres négatifs et positifs ainsi qu'à prendre des actions d'engagement lorsqu'elles s'avèrent nécessaires. Le Fonds promeut des caractéristiques à la fois environnementales et sociales. Sur le plan environnemental, le Fonds promeut la gestion du risque climatique. Les caractéristiques sociales promues par le Fonds sont axées sur les droits de l'homme et les conditions de travail, ainsi que sur la diversité, l'équité et l'inclusion.

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds.

Stratégie d'investissement

Le Fonds utilisera une sélection de titres répondant à des critères de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance (ESG). Le Gestionnaire d'Investissement Externe sélectionnera des émetteurs qui appliquent les meilleures pratiques ESG. Le processus de sélection des investissements mené par le Gestionnaire d'Investissement Externe est complètement intégré dans son processus global de sélection des investissements à savoir : (i) approche de type « top-down » (évaluation de tous les aspects d'expositions de l'émetteur aux enjeux ESG) ; (ii) évaluation de la matérialité (quels sont les enjeux les plus significatifs propres à l'émetteur) ; et (iii) évaluation ESG systématique. Ce dernier a développé ses propres méthode et processus internes d'analyse ESG (outil propriétaire), adapté aux émetteurs de dettes, par typologie d'émetteur : les sociétés (émetteurs privés), les pays (émetteurs étatiques), les organismes supranationaux.

En ce qui concerne les émetteurs du secteur privé, le Gestionnaire d'Investissement Externe retiendra les entreprises "Best in Class" c'est-à-dire « leader » en matière ESG dans leur secteur d'activité évaluées selon son modèle propriétaire. Les scores ESG qui en résultent sont restitués sur une échelle de 0 à 100 (le score le plus élevé étant le meilleur) ; seuls seront retenus les émetteurs ayant obtenu les meilleurs scores ESG dans leur secteur d'activité (dans les premiers 70 %) au sein de l'univers d'investissement.

En ce qui concerne les émetteurs étatiques, l'analyse est effectuée au niveau du pays. Le processus propriétaire du Gestionnaire d'Investissement Externe utilise une approche quantifiable propriétaire. Les scores ESG qui en résultent sont restitués sur une échelle de 0 à 100. Seuls seront retenus les émetteurs ESG affichant une note supérieure à 50/100.

En ce qui concerne les émetteurs de type organisations supranationales, le Gestionnaire d'Investissement Externe applique un processus d'analyse spécifique d'éligibilité et retiendra uniquement les émetteurs : (i) qui ont pour mission de favoriser le développement économique et social des régions et des pays ; (ii) qui respectent bien les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Proportion d'investissement

Le Fonds investit au moins 90 % de son actif net dans des actifs qui ont été déterminés comme " éligibles " au regard de la procédure ESG en place donc dans des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales promues. Par conséquent, jusqu'à 10 % des investissements peuvent ne pas être alignés sur ces caractéristiques.

Contrôle des caractéristiques environnementales et sociales

La Société de Gestion et le Gestionnaire d'Investissement Externe effectuent de manière indépendante une évaluation de la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales du Fonds.

Le Gestionnaire d'Investissement Externe et ses équipes effectuent des contrôles sur ces métriques via leurs outils propriétaires au niveau (i) du suivi des émetteurs et de leur évaluation ESG et (ii) des règles d'investissements propres au Fonds. Ces contrôles mobilisent les analystes ESG, le Comité des risques de durabilité, les équipes de Front Office et éventuellement le Responsable des investissements en cas de demande de remédiation.

La Société de Gestion suit les caractéristiques environnementales ou sociales du produit d'investissement par le biais de son équipe Business Control & Oversight, effectue des contrôles ex-post périodiques afin de s'assurer que le portefeuille respecte les engagements pris. Si une " question de non-conformité " est détectée par la Société de Gestion, son équipe Business Control & Oversight l'analysera d'abord et engagera un dialogue avec le Gestionnaire d'Investissement Externe si nécessaire. En fonction de la nature de la non-conformité, l'équipe ESG de la Société de Gestion peut décider de la surveiller en utilisant sa " liste de surveillance ESG " propriétaire. Si la non-conformité persiste dans le temps, un processus d'escalade est mis en place par la Société de Gestion afin de garantir un plan de remédiation en temps voulu dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Sources et traitement des données

La Société de Gestion utilise trois fournisseurs de données externes comme sources principales : (i) Sustainalytics pour les scores de risque ESG, les controverses, les exclusions ainsi que l'alignement sur les normes mondiales ; (ii) Morningstar pour analyser des groupes de fonds et (iii) ISS pour les données sur le climat et l'impact et pour l'exercice des droits de vote (quand cela est applicable). Une fois collectées à partir de ces sources, les données sont intégrées et stockées dans l'outil interne front-to-back et/ou disponibles dans le système de gestion des données dédié de la Société de Gestion.

Limites aux méthodes et données

Les méthodologies et données utilisées présentent les limites suivantes : qualité des données, problème de couverture et de transparence (des constituants des fonds externes), divergence dans les notations des fournisseurs de données différents et présence de données estimées.

Diligence raisonnable

La Société de Gestion effectue des contrôles préalables pour la sélection des fonds externes. Les analystes de l'équipe de Management Due Diligence (MDD) identifient et sélectionnent des stratégies d'investissement de haute qualité et surveille l'univers des stratégies approuvées. L'équipe MDD se concentre sur tous les éléments d'une stratégie d'investissement liés à l'investissement et à la durabilité. L'analyse approfondie du Gestionnaire d'Investissement Externe est basée sur une « approche en 5 P » : Parent (étude de la société mère), Personnes, Processus, Portefeuille et Performance. Chacun de ses aspects est évalué et conduit à une notation finale de la stratégie. Dans le cadre du processus de suivi, l'équipe MDD examine périodiquement la performance de la stratégie pour s'assurer qu'elle reste alignée sur le style d'investissement du portefeuille. L'équipe ESG soutient l'équipe MDD en examinant le processus et les méthodologies mis en œuvre par les Gestionnaires d'Investissement Externes lorsqu'ils prennent en compte les questions ESG. L'équipe ESG fournit un compte-rendu qualitatif pendant la phase de sélection et soutient l'équipe MDD tout au long de son processus d'analyse en « 5P ». En outre, au cours de la phase de suivi, l'équipe ESG surveille les caractéristiques et la performance du Fonds par rapport aux caractéristiques environnementales et/ou sociales définies (y compris l'examen des investissements sous-jacents quand cela est possible).

Politique d'engagement

Afin d'assurer l'homogénéité du vote pour l'ensemble de sa gamme de fonds, la Société de Gestion a mis en place une politique de vote pour l'ensemble de ses fonds (non applicable sur les titres de dettes). Les actions d'engagement relèvent quant à elles, de la responsabilité du Gestionnaire d'Investissement Externe. L'engagement ici fait partie de la stratégie du Fonds mais n'est pas systématique.

Indicateur de référence

Ce produit n'utilise pas d'indice spécifique pour déterminer son alignement aux caractéristiques E/S qu'il promet.



Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.



Caractéristiques environnementales ou sociales

L'analyse des facteurs ESG est systématiquement intégrée au processus de décision d'investissement d'ABN AMRO CANDRIAM ESG Treasury (le "Fonds"). Le Gestionnaire d'Investissement Externe définit l'intégration ESG comme le processus de reconnaissance de la matérialité (ou de l'importance) financière des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise dans le cadre du processus d'investissement. Le Fonds utilisera une sélection de titres conformes aux critères de responsabilité ESG d'ABN AMRO Investment Solutions (la "Société de Gestion"). Les Gestionnaires d'Investissement Externes doivent respecter les normes de qualité de la Société de Gestion et passer par un processus de sélection qualitative avant d'être retenus. Ce processus implique une analyse approfondie de la politique de responsabilité sociale de l'entreprise du Gestionnaire d'Investissement Externe ainsi que de ses points forts en matière de durabilité, en passant par l'analyse des professionnels ESG, de sa philosophie et de son processus d'investissement. Dans le cadre des critères de responsabilité ESG de la Société de Gestion, le Gestionnaire d'Investissement Externe s'engage à effectuer à la fois des filtres négatifs et positifs ainsi qu'à prendre des actions d'engagement lorsqu'elles s'avèrent nécessaires.

Le Fonds promeut des caractéristiques à la fois environnementales et sociales. Sur le plan environnemental, le Fonds promeut la gestion du risque climatique. Les caractéristiques sociales promues par le Fonds sont axées sur les droits de l'homme et les conditions de travail, ainsi que sur la diversité, l'équité et l'inclusion.

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds.



Stratégie d'investissement

Description de la stratégie

Le Fonds utilisera une sélection de titres répondant à des critères de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance (ESG).

D'une façon générale, le processus de sélection des investissements mené par le Gestionnaire d'Investissement Externe est complètement intégré dans son processus global de sélection des investissements à savoir : (i) une approche de type « top-down » (évaluation de tous les aspects d'expositions de l'émetteur aux enjeux ESG) ; (ii) évaluation de la matérialité (quels sont les enjeux les plus significatifs propres à l'émetteur) ; et (iii) évaluation ESG systématique comme décrite ci-après. Afin de prendre en compte les enjeux et défis spécifiques à chaque émetteur en termes ESG, le Gestionnaire d'Investissement Externe a développé ses propres méthode et processus internes d'analyse ESG (outil propriétaire), adapté aux émetteurs de dettes, par typologie d'émetteur : les sociétés (émetteurs privés), les pays (émetteurs étatiques), les organismes supranationaux.

En ce qui concerne les émetteurs du secteur privé, le Gestionnaire d'Investissement Externe a développé un cadre analytique pour identifier les entreprises "Best in Class" c'est-à-dire « leader » en matière ESG dans leur secteur d'activité. L'analyse ESG repose sur 5 piliers : (i) Exclusions activité controversées et (ii) exclusions fondées sur les normes internationales - l'émetteur doit d'abord passer les filtres d'exclusions sectorielles et normatives avant d'être analysé plus en détail ; (iii) analyse des activités commerciales - détermination des principaux enjeux ESG de l'émetteur par rapport à son secteur d'activité en termes, par exemple, de changement climatique, santé (iv) analyse des interactions avec les parties prenantes – étude par exemple, de la typologie d'investisseurs, clients et fournisseurs et enfin (v) engagement sociétal – enjeux d'ordre plus global et éléments de bonne gouvernance. Ces questions sont abordées sous deux angles distincts mais liés : sous l'angle de la macroanalyse (c'est-à-dire l'analyse de son activité commerciale) et sous l'angle de la micro-analyse (c'est-à-dire l'analyse de ses parties prenantes). Les résultats de ces analyses sont combinés pour aboutir à un score ESG qui sera restitué sur une échelle de 0 à 100 (le score le plus élevé étant le meilleur). Le Gestionnaire d'Investissement Externe sélectionne ensuite, pour le Fonds, les émetteurs ayant obtenu les meilleurs scores ESG dans leur secteur d'activité (dans les premiers 70 %) au sein de l'univers d'investissement.

En ce qui concerne les émetteurs étatiques, l'analyse est effectuée au niveau du pays. Le processus propriétaire du Gestionnaire d'Investissement Externe utilise une approche quantifiable reposant sur quatre piliers à savoir le capital humain (par exemple : travail, éducation, santé), le capital naturel (préservation des ressources naturelles, matières premières, gestion des déchets), le capital social (par exemple, état de lois sur la démocratie, la paix, la corruption) et le capital économique (gestion du déficit budgétaire, santé du système financier). Ces quatre piliers intègrent un large éventail de questions ESG qui sont évaluées à l'aide d'un ensemble d'indicateurs de performance clés. Le score ESG du pays est calculé à l'aide d'un modèle de moyenne pondérée. Les quatre piliers clés sont considérés comme ayant une importance égale et sont donc pondérés de manière égale. Au sein de chaque pilier, les questions ESG et les indicateurs clés de performance sont pondérés en fonction de leur pertinence. Le Gestionnaire d'Investissement Externe retiendra dans les investissements du Fonds uniquement les pays dont les scores ESG affichent une note supérieure à 50/100.

En ce qui concerne les émetteurs de type organisations supranationales, le Gestionnaire d'Investissement Externe applique un processus d'analyse spécifique d'éligibilité. Ce dernier comporte deux étapes : (1) analyse de l'objectif de la mission de l'organisation internationale afin de sélectionner exclusivement celles dont la mission favorise le développement économique et social des régions et des pays ; (2) analyse normative pour déterminer si l'organisation supranationale respecte bien les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies. Le Gestionnaire d'Investissement Externe retiendra dans les investissements du Fonds uniquement les émetteurs qui passent ces 2 filtres.

Pratiques de bonne gouvernance

Dans le cadre de sa " Politique de bonne gouvernance ", la Société de Gestion du Fonds détermine si une société ne suit pas des pratiques de bonne gouvernance. Les sociétés qui ne suivent pas de telles pratiques sont exclues de l'univers d'investissement initial du Fonds. La source de données utilisée pour tous les critères mentionnés ci-dessous et pour définir le test de bonne gouvernance de la Société de Gestion est Sustainalytics.

Dans le cadre de sa « Politique d'investissement durable », la Société de Gestion du Fonds exclut : les émetteurs de type entreprises qui :

- Ont un statut « sous surveillance » ou « non-conforme » par rapport au principe n°10 du Pacte Mondial des Nations unies. Le principe 10 du Pacte mondial des Nations unies concerne la lutte contre la corruption et stipule que les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin. Cette exclusion adresse le critère suivant : « l'entreprise a une structure de gouvernance saine ».
- Affichent les niveaux de controverses suivants : « élevés » (équivalent au niveau 4/5) ou « sévère » (équivalent au niveau 5/5) en matière de Gouvernance. Dans le cadre de l'évaluation de la controverse, les sujets suivants sont inclus : irrégularités comptables, pots-de-vin et corruption, pratiques anticoncurrentielles, sanctions ainsi que la composition du conseil d'administration. Cette exclusion adresse le critère suivant : « l'entreprise a une structure de gouvernance saine ».
- Ont un statut « sous surveillance » ou « non-conforme » par rapport aux principes n°3, 4, 5 et 6 du Pacte Mondial des Nations Unies. Ces principes du Pacte mondial des Nations Unies sont liés aux conditions de travail. Ces principes stipulent que les entreprises sont invitées à respecter la liberté

d'association et à reconnaître effectivement le droit de négociation collective, à éliminer toute forme de travail forcé ou obligatoire, à abolir effectivement le travail des enfants et à éliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession. Cette exclusion adresse le critère suivant : « L'entreprise gère les relations avec le personnel de façon responsable ».

- Affichent les niveaux de controverses suivants : « élevés » (équivalent au niveau 4/5) ou « sévère » (équivalent au niveau 5/5) en matière de protection sociale. Dans le cadre de l'évaluation de la controverse, les sujets suivants sont inclus : la liberté d'association, le travail des enfants/le travail forcé, la santé et la sécurité, les relations communautaires, le respect des droits de l'homme, les normes du travail, la discrimination et le harcèlement. Cette exclusion adresse le critère suivant : « l'entreprise gère les relations avec le personnel de façon responsable ».
- Affichent les niveaux de controverses suivants : « élevés » (équivalent au niveau 4/5) ou « sévère » (équivalent au niveau 5/5) en matière de controverse sur la gouvernance. Dans le cadre de l'évaluation de la controverse, l'évasion et la fraude fiscales sont prises en considération. Cette exclusion adresse le critère suivant : « l'entreprise respecte ses obligations fiscales ».
- Affichent les niveaux de controverses suivants : « élevés » (équivalent au niveau 4/5) ou « sévère » (équivalent au niveau 5/5) en matière de controverse sur la gouvernance. Dans le cadre de l'évaluation de la controverse, la rémunération est prise en considération. Cette exclusion adresse le critère suivant : « l'entreprise a une politique de rémunération du personnel responsable ».

Le Gestionnaire d'Investissement Externe a mis en place un processus qui permet d'évaluer les éléments de bonne gouvernance. Il estime que de solides mécanismes de transparence et de responsabilité devraient conduire à une meilleure gestion des risques et opportunités ESG.

La gouvernance d'entreprise est un aspect essentiel de l'analyse des parties prenantes du Gestionnaire d'Investissement Externe. Elle permet d'évaluer la manière dont une entreprise interagit avec ses parties prenantes pertinentes et les gère, ainsi que la manière dont le conseil d'administration d'une entreprise remplit ses devoirs de gouvernance et de gestion en matière de divulgation et de transparence, ainsi que la prise en compte des objectifs de durabilité.

Pour évaluer les pratiques de gouvernance d'une entreprise, l'analyse ESG du Gestionnaire d'Investissement Externe couvre, entre autres, 5 piliers clés de gouvernance :

- La direction stratégique qui évalue l'indépendance, l'expertise et la composition du conseil d'administration et garantit que le conseil agit dans le meilleur intérêt de tous les actionnaires et autres parties prenantes et peut faire contrepoids à la direction.
- Évaluation de l'indépendance du comité d'audit et des auditeurs pour éviter les conflits d'intérêts.
- Transparence de la rémunération des dirigeants, ce qui permet aux dirigeants et au comité de rémunération d'être tenus responsables par les actionnaires et contribue à aligner les intérêts des dirigeants et des actionnaires et à se concentrer sur les performances à long terme.
- Le capital social pour garantir que tous les actionnaires ont des droits de vote égaux
- Conduite financière et transparence.

Les exigences de bonne gouvernance décrites dans le règlement SFDR ne s'appliquent qu'aux investissements dans des entreprises.



Proportion d'investissement

Le Fonds investit au moins 90 % de son actif net dans des actifs qui ont été déterminés comme " éligibles " au regard de la procédure ESG en place donc dans des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Aligné sur les caractéristiques E/S).

Jusqu'à 10% des investissements ne sont pas alignés sur ces caractéristiques (#2 Autres). "#2 Autres" comprend les produits dérivés, les dépôts bancaires à vue, y compris les liquidités détenues sur des comptes courants auprès d'une banque accessible à tout moment. Ils sont utilisés à des fins d'investissement, de couverture et de gestion efficace du portefeuille. Une description plus détaillée de l'allocation d'actifs spécifique de ce Fonds est fournie dans le prospectus. Il n'y a pas de garanties environnementales ou sociales minimales associées à ces investissements.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.



Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

La Société de Gestion et le Gestionnaire d'Investissement Externe effectuent de manière indépendante une évaluation de la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales du Fonds.

Le Gestionnaire d'Investissement Externe et ses équipes effectuent des contrôles sur ces métriques via leurs outils propriétaires.

- Suivi des émetteurs :

L'équipe d'analystes ESG est responsable de l'analyse ESG et de l'évaluation des émetteurs du Fonds. Périodiquement, l'équipe évalue les émetteurs et leur attribue un score ESG interne. Chaque analyste se voit attribuer un secteur spécifique, au sein duquel il supervisera le suivi des scores et des alertes ESG des émetteurs. Tous les détails de ces scores et analyses sont stockés en interne et utilisés pour tenir à jour l'univers ESG du Fonds.

Le Comité des risques de durabilité entre ensuite en jeu pour examiner les potentielles « violations » détectées au sein de cet univers ESG. Le cas échéant, le Comité décide des actions à entreprendre concernant certaines violations spécifiques : discuter avec le Front Office, modifier les règles internes, informer le Comité exécutif, etc.

- Suivi des règles et contrôles internes :

En plus de surveiller les émetteurs du Fonds, le Gestionnaire d'Investissement Externe met périodiquement à jour ses règles et contrôles internes. Lorsque des changements sont appliqués aux règles ou aux contrôles (modèles sectoriels, activités controversées, etc.), l'équipe ESG du Gestionnaire d'Investissement Externe est chargée d'avertir les équipes du Front Office et de la Gestion des risques. Les deux équipes effectuent ensuite périodiquement des contrôles de conformité indépendants en utilisant les outils de suivi des contraintes gérés par l'équipe de gestion des risques.

Enfin, les violations potentielles détectées sont directement communiquées au gestionnaire du Fonds et à son responsable, ainsi qu'au responsable des investissements et de la recherche ESG afin de trouver une remédiation.

Au niveau de la Société de Gestion, le suivi des caractéristiques environnementales ou sociales du produit d'investissement est assuré dans le cadre d'un contrôle dédié. La Société de Gestion, par le biais de son équipe Business Control & Oversight, effectue des contrôles ex-post périodiques afin de s'assurer que le portefeuille respecte les engagements pris. Si une " question non conforme " est détectée par la Société de Gestion, son équipe Business Control & Oversight l'analysera d'abord et engagera un dialogue avec le Gestionnaire Externe d'Investissement si nécessaire. En fonction de la nature de la non-conformité, l'équipe ESG de la Société de Gestion peut décider de la surveiller en utilisant sa " liste de surveillance ESG " propriétaire. Si la non-conformité persiste dans le temps, un processus d'escalade est mis en place par la Société de Gestion afin de garantir un plan de remédiation en temps voulu dans le meilleur intérêt des actionnaires.



Méthodes

L'analyse ESG est systématiquement intégrée au processus de décision d'investissement. Dans le cadre de son dispositif ESG, la Société de Gestion utilise les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds :

Pour les émetteurs du secteur privé :

- Absence d'émetteurs ne répondant pas aux critères définis dans la liste d'exclusion de la Société de Gestion et jugés incompatibles avec la promotion E/S (par exemple : tabac, armes controversées).
- Évaluation du niveau de controverse - L'implication dans la controverse est une mesure clé de la performance ESG. L'évaluation du niveau de controverse reflète le niveau d'implication d'une entreprise dans certains enjeux et la façon dont elle gère ces enjeux.
- Conformité au Pacte mondial des Nations Unies - Le Pacte mondial des Nations Unies est la plus grande initiative mondiale en matière de développement durable des entreprises, qui vise à encourager les entreprises et les sociétés du monde entier à adopter des politiques durables et socialement responsables, et à rendre compte de leur mise en œuvre. Le Pacte mondial des Nations Unies est un ensemble de règles fondé sur 10 principes érigés pour les entreprises dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies sont issus de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation Internationale du Travail, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et de la Convention des Nations unies contre la corruption.
- Scores de risque ESG - Les scores de risque ESG mesurent l'exposition d'une entreprise aux risques ESG spécifiques à un secteur d'activité et la manière dont l'entreprise gère ces risques. Cette façon multidimensionnelle de mesurer le risque ESG combine les concepts de gestion du risque et d'exposition au risque pour arriver à une évaluation absolue du risque ESG.
- Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) Scope 1 - Les émissions de Scope 1 émanent des opérations internes d'une entreprise, y compris la production d'énergie sur place, les parcs de véhicules, les opérations de fabrication de produits et la production des déchets.

- Émissions de GES de Scope 2 - Les émissions de Scope 2 sont les émissions indirectes générées par la production de l'énergie utilisée par l'entreprise dans le cadre de son activité.

Pour les émetteurs étatiques :

- Absence d'Etats ou Pays ne répondant pas aux critères définis dans la liste d'exclusion de la Société de Gestion et jugées incompatibles avec la promotion E/S (c'est-à-dire les pays figurant sur la liste des sanctions d'ABN AMRO, la ratification du traité de non-prolifération des armes nucléaires, la ratification de l'accord de Paris, la ratification de la convention 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants).
- Scores de risque ESG pays - Les scores de risque pays mesurent le risque ESG dans le cadre de la gestion de la prospérité et du développement économique à long terme d'un pays en évaluant dans quelle mesure ce pays gère de façon durable ses richesses.
- Emissions GES des états souverains



Sources et traitement des données

Le Gestionnaire d'Investissement Externe met en œuvre divers critères de suivis pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales du Fonds. Les principaux fournisseurs de données utilisés sont Bloomberg, Carbone 4 Finance, ISS-Oekom, Sustainalytics et Trucost, mais d'autres fournisseurs peuvent être utilisés ; ces données sont complétées par des données internes. Afin de sélectionner les fournisseurs de données les plus pertinents, l'équipe d'investissement et de recherche ESG du Gestionnaire d'Investissement Externe effectue une sélection, confirmant la pertinence des sources de données ESG existantes, identifiant les besoins supplémentaires en matière de données ESG et les sources de données respectives, et assurant la diligence raisonnable et le suivi des fournisseurs de données ESG.

Une fois les fournisseurs de données sélectionnés, les données sont collectées, transformées, agrégées, exploitées et visualisées :

- Acquisition des données : Les données ESG contiennent à la fois des données brutes de fournisseurs externes et des données internes reportées et agrégées sur seul un fichier. Les données brutes ESG externes sont mises à jour au moins quatre fois par an, tandis que les données internes le sont plus régulièrement. Ces processus sont en grande partie automatisés.
- Intégration des données : sur la base du catalogue de données fourni par les fournisseurs de données externes, des contrôles de qualité des données sont effectués pour vérifier la validité du format des données et garantir leur exhaustivité.
- Mappage et transformation : les identifiants spécifiques aux fournisseurs sont mappés à l'aide d'une méthodologie prédéfinie, ce qui permet de récupérer les données associées. Les données brutes des fournisseurs externes sont ensuite enrichies et agrégées pour une analyse plus approfondie.
- Cohérence des données, tant au niveau de l'émetteur que du portefeuille : surveillance étroite de la variation des indicateurs clés de durabilité dans le temps, par rapport à des seuils prédéfinis afin de détecter les valeurs aberrantes. Toutes les anomalies repérées (données manquantes ou incohérences des données) sont examinées en interne et, si nécessaire, sont transmises au fournisseur source. Il existe également un processus interne permettant de supprimer un point de données en cas de désaccord avec la valeur fournie par le fournisseur de données externe.
- Exploitation et visualisation : les données sont diffusées pour les Front managers dans des outils internes et pour les clients via les rapports dédiés.

La Société de Gestion contrôle si le Fonds atteint ses caractéristiques environnementales et/ou sociales en utilisant ses propres fournisseurs de données. La Société de Gestion utilise trois fournisseurs de données externes comme sources principales :

- Sustainalytics : pour les scores de risque ESG, les controverses, l'implication des produits ainsi que l'alignement sur les normes mondiales (par exemple, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales).
- Morningstar : pour analyser le groupe de fonds similaires (appartenant à la même classe d'actif), ainsi que pour divers calculs de données ESG au niveau du portefeuille.
- ISS : pour les données environnementales (climat et impact, au besoin). La Société de Gestion utilise également ISS comme solution de vote par procuration.

Une fois collectées auprès de ces sources, les données sont intégrées et stockées dans l'outil interne front-to-back et/ou disponibles dans le système de gestion des données dédié de la Société de Gestion (qui obtient directement et en continu les données auprès des fournisseurs). Les informations sont également disponibles via des portails dédiés développés par les fournisseurs de données externes, dont l'accès est limité à des utilisateurs spécifiques de la Société de Gestion. La Société de Gestion vérifie que les données sont disponibles, reportées (ou calculées) et fiables dans le temps. Au cas par cas (par exemple, si un score ESG est manquant), la Société de Gestion peut utiliser d'autres sources d'information pour se forger sa propre opinion concernant l'adéquation ESG de toute opportunité d'investissement avec la stratégie du Fonds.



Limites aux méthodes et aux données

La Société de Gestion et le Gestionnaire d'Investissement Externe ont remarqué que les méthodologies et les données utilisées présentent les limites suivantes :

- Qualité des données : l'approche du Gestionnaire d'Investissement Externe comprend une analyse qualitative des références ESG d'une société. La méthodologie est soumise à des limites, notamment la dépendance quant à la qualité des données fournies par les émetteurs ou par les fournisseurs de recherche tiers.
- Couverture : L'équipe d'analystes ESG du Gestionnaire d'Investissement Externe peut ne pas disposer du personnel nécessaire pour couvrir l'ensemble de l'univers d'investissement et des limites méthodologiques existent. En outre, en ce qui concerne les fournisseurs de données externes, bien que le nombre d'émetteurs couverts par les fournisseurs de données ait augmenté de manière significative au fil du temps, et continue d'augmenter, il peut y avoir des cas où une société spécifique n'est pas évaluée par eux. Les raisons peuvent être les suivantes : soit le fournisseur de données ne couvre pas la société en question, soit la société n'a pas fourni les données nécessaires à une évaluation correcte par le fournisseur de données.
- Divergence dans les notations ESG : le Gestionnaire d'Investissement Externe obtient ses données de différents fournisseurs de données qui ont des méthodologies différentes pour évaluer la performance ESG. Le résultat de leur évaluation peut être dans une certaine mesure subjectif et incohérent.
- Données estimées : tous les points de données ne sont pas des données déclarées et certaines de ces données utilisées sont estimées. Par exemple, cela peut être le cas pour les données relatives aux émissions carbone ou aux notations ESG où certains calculs techniques peuvent être basés sur des données estimées (par référence à une moyenne sectorielle, par exemple).



Diligence raisonnable

La Société de Gestion et le Gestionnaire d'Investissement Externe effectuent indépendamment des diligences raisonnables sur les actifs sous-jacents du Fonds.

Au sein du Gestionnaire d'Investissement Externe, un processus de diligence raisonnable sur les actifs sous-jacents du produit financier est pris en charge par les équipes de gestion de portefeuille et de gestion des risques. La diligence raisonnable est soutenue par un outil de gestion des contraintes qui combine les contraintes réglementaires et contractuelles, ainsi que les limites internes, afin d'éviter les erreurs opérationnelles dans la gestion du Fonds. Cet outil est automatiquement mis à jour en fonction des modifications apportées à l'univers d'investissement ESG par l'équipe ESG. Les contraintes s'appliquent, par exemple, à :

- la liste des investissements autorisés
- les ratios potentiels (liquidité, dispersion) définis
- les contraintes réglementaires applicables au Fonds
- la liste des « avertissements sur événement de crédit obligataires » et la liste des « avertissements sur événement actions ».

Une fois les contraintes configurées dans l'outil, tout ordre saisi par le gestionnaire de portefeuille dans l'outil est immédiatement vérifié par rapport à celles-ci et avant que ce dernier ne soit envoyé sur les marchés (contrôle ex-ante). Le gestionnaire de portefeuille est alerté en cas de violation d'une contrainte.

La Société de Gestion a mis en place un processus de diligences raisonnables dans le cadre de la sélection et du suivi des stratégies gérées en externe. Les équipes de Management Due Diligence (MDD) et ESG effectuent activement des diligences raisonnables sur les actifs sous-jacents du Fonds.

L'équipe MDD identifie et sélectionne des stratégies d'investissement externes de haute qualité et surveille l'univers des stratégies approuvées. L'équipe d'analystes MDD se concentre sur tous les éléments liés à l'investissement et à la durabilité d'une stratégie d'investissement, tels que l'organisation, l'équipe, l'investissement, la construction du portefeuille, le processus, les antécédents, etc. Les rapports de recherche du MDD comprennent une diligence raisonnable approfondie en matière de durabilité et une cote de durabilité distincte.

Pour toutes les stratégies, les analystes MDD évaluent l'engagement et la transparence du Gestionnaire d'Investissement Externe en matière d'investissement durable. Ils évaluent également dans quelle mesure, et à quelles étapes les critères ESG sont intégrés dans les stratégies d'investissement et effectivement pris en compte dans le processus de sélection des actifs du portefeuille. Cette analyse est réalisée au moyen de la plateforme propriétaire de la Société de Gestion (« Deeligenz »), et lors de réunions interactives avec les professionnels impliqués dans la stratégie (par exemple, les gestionnaires de portefeuille, les analystes financiers, les analystes ESG, l'équipe de gestion, etc.). L'analyse approfondie de la Société de Gestion est basée sur une " approche en 5-P " : Parent, Personnes, Processus, Portefeuille et Performance. Chacun des aspects précédemment décrits est évalué et conduit finalement à une notation finale de la stratégie.

Dans le cadre du processus de suivi, l'équipe MDD examine la performance de la stratégie sur une base mensuelle pour s'assurer qu'elle reste alignée avec la stratégie d'investissement du Fonds et en rend compte. Les notations ESG et les autres caractéristiques durables des actifs sous-jacents du portefeuille sont contrôlées régulièrement. En outre, les analystes DDM mettent en place des réunions trimestrielles avec les Gestionnaires d'Investissement Externes pour discuter des performances et des transactions récentes afin de surveiller l'alignement avec la philosophie de placement et de durabilité initialement sélectionnée. Pour préparer la réunion, les analystes MDD envoient au Gestionnaire d'Investissement Externe un questionnaire de suivi à l'aide de la plateforme Deeligenz ; ces questions sont relatives au portefeuille, au rendement et à la durabilité. Au cours des discussions périodiques, le Gestionnaire d'Investissement Externe précise si des changements ont été opérés au sein de l'équipe et au niveau du processus d'investissement. Les analystes et le Gestionnaire des Investissements externe discutent également de leurs récents engagements et des étapes importantes sur la période sous revue. En outre, les analystes MDD surveille la survenance de tout événement important qui serait susceptible d'affecter le Gestionnaire d'Investissement Externe comme, par exemple, modification de la gouvernance, de la politique générale d'investissement, de l'équipe d'analystes financiers et

ESG, de la capacité d'engagement. Chaque changement pourrait affecter la note de la stratégie basée sur les 5-P, et entraîner un changement de la note de durabilité.



Politiques d'engagement

Dans le cadre de son modèle basé sur la délégation de la gestion de ses fonds à des Gestionnaires d'Investissement Externes, la Société de Gestion délègue la responsabilité de l'engagement au Gestionnaire d'Investissement Externe sélectionné. Toutefois, la Société de Gestion ne délègue pas toutes les activités d'engagement actionnarial et reste responsable de la politique de vote et de son exécution (vote par procuration). Le Gestionnaire d'Investissement Externe peut agir en tant que conseiller et guider la Société de Gestion sur des questions spécifiques sur lesquelles elle est susceptible de s'engager avec certains émetteurs. Même lorsqu'elle est conseillée sur sa façon de voter à des résolutions, la Société de Gestion reste le décisionnaire final du vote par procuration. Les activités de vote ne sont pas applicables à ce Fonds de par la nature de ses actifs obligataires et monétaires.

L'engagement, en revanche, reste un élément clé du processus d'investissement du Gestionnaire d'Investissement Externe, car ce dernier peut avoir un impact potentiel sur le rendement des investissements et se révéler un excellent moyen pour échanger sur les questions liées à la durabilité avec les émetteurs. Le Gestionnaire d'Investissement Externe utilise sa relation privilégiée avec les émetteurs pour les surveiller sur des questions pertinentes telles que la stratégie, les performances et les risques financiers et non financiers, la structure du capital, l'impact social et environnemental, la gouvernance d'entreprise, etc. Ces informations peuvent être utilisées par le Gestionnaire d'Investissement Externe pour des analyses ESG et fondamentales, car il estime que la prise en compte des facteurs ESG permet une meilleure évaluation des émetteurs, et donc des décisions d'investissement mieux informées. Le Gestionnaire d'Investissement Externe considère l'engagement comme un élément essentiel de l'atténuation des risques, ainsi que de la protection et de l'amélioration de la création de valeur à long terme.

À cet égard, le Gestionnaire d'Investissement Externe a établi une politique d'engagement, dans laquelle les activités d'engagement font référence aux interactions entre le Gestionnaire d'Investissement Externe en identifiant les tiers suivants : (i) les émetteurs actuels ou potentiels sur les questions ESG. Les émetteurs ciblés ici peuvent être des entreprises, des gouvernements ou des organismes affiliés (municipalités, agences, supranationales, etc.) présents dans une ou plusieurs classes d'actifs (telles que les actions cotées ou les titres de dette) ; (ii) Les entités pouvant influencer ou initier des changements dans le cadre réglementaire ou de pratiques de marché impliquant des aspects ESG.

Le champ d'engagement du Gestionnaire d'Investissement Externe couvre différents domaines tels que les modèles opérationnels des émetteurs, la gamme de produits et la stratégie correspondante ainsi que le modèle managérial. Le Gestionnaire d'Investissement Externe peut s'engager avec tous les types d'émetteurs, et sur toutes les régions, en utilisant un processus d'engagement construit sur les quatre piliers suivants :

- Encourager l'amélioration de la divulgation ESG
- Soutenir la prise de décision en matière d'investissement
- Influencer les pratiques des entreprises sur les questions ESG
- Promouvoir la finance durable

L'identification formelle et la hiérarchisation des activités d'engagement à mener sont effectuées à l'aide de cette approche à laquelle viennent s'ajouter les éléments suivants : évaluation de la matérialité du point d'engagement, de l'impact (en termes de Objectifs de Développement Durable), de la présence de l'émetteur dans les portefeuilles, des intérêts de l'équipe d'investissement (du Gestionnaire d'Investissement Externe) et de l'effet de levier potentiel. En outre, les activités d'engagement du Gestionnaire d'Investissement Externe s'articulent autour de trois grands thèmes à long terme : (i) l'éthique des affaires, (ii) les conditions de travail équitables et (iii) la transition énergétique.

Une fois les sujets d'engagement identifiés et classés par ordre de priorité, le Gestionnaire d'Investissement Externe peut s'engager à la fois de manière proactive et réactive, en fonction du déclencheur. Le choix entre un dialogue direct ou collaboratif dépendra de plusieurs facteurs. Le dialogue individuel direct est prioritaire, mais une approche collaborative peut être privilégiée lorsque :

- L'interlocuteur est un pays, un groupe de pays, une organisation internationale ou toute autorité dont le Gestionnaire d'Investissement Externe n'est pas actionnaire.
- L'historique du dialogue individuel avec la société émettrice concernée s'est révélé infructueux ou non-optimal.
- Une opportunité se présente de s'engager avec d'autres sociétés de gestion sur le sujet, afin de concentrer ses efforts et éviter que les émetteurs n'aient à répondre de façon systématique à des questions similaires récurrentes.
- Un effet de levier plus important ou des économies d'échelle sont nécessaires.
- Une couverture médiatique supplémentaire est attendue pour attirer l'attention du public sur le sujet en question.

Le Gestionnaire d'Investissement Externe peut également participer à des initiatives collaboratives en prenant la direction des opérations de façon pro-active ou bien sans prendre la direction du processus d'engagement de façon plus passive agissant en qualité de signataires sans prendre forcément part aux réunions.



Indice de référence désigné

Aucun indice spécifique en lien avec l'ESG n'a été désigné pour ce Fonds.